

■ **Société de laiterie ou de fromagerie de Lentigny, à La Brillaz**, CH-217-0150120-8, tirer le parti le plus avantageux du lait des vaches, etc. Société coopérative. (FOSC du 23.02.2001, p. 1393). Maudry Fernand et Dafflon Gérard ne sont plus membres du comité, leur signature est radiée. Bapst Michel, Bulliard Fernand et Gendre Martial, inscrits sans signature, ne sont plus membres du comité. Morel Frédéric, de La Brillaz, à La Brillaz, est nommé président, Morel Joël, de La Brillaz, à La Brillaz, est nommé secrétaire, tous deux avec signature collective à deux. Morel Gérard, de La Brillaz, à La Brillaz, est nommé caissier, Bapst Christian, de La Roche, à La Brillaz, est nommé membre du comité, et Maudry Pierre, de La Brillaz, à La Brillaz, est nommé membre du comité, tous trois sans signature.

Registre journalier no 4533 du 18.08.2009 / CH-217.0.150.120-8 / 05211080